

S.N.T.R.S. INFO.

FLASH

Spécial INSERM.

A TOUS LES ADHERENTS

AUX SECRETAIRES REGIONAUX } CNRS
AUX MEMBRES DE LA CE

SNTRS



informations

Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.

édité par nos soins

25, RUE DES CHEVREUSE 91400 ORSAY. Tél. 69.07.60.13

C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : Gérard MANDVILLE

NUMERO 1

VENDREDI 5 JANVIER 1990

Bonne Année 1990

SOMMAIRE

PAGES 2-3	LES CONCLUSIONS SONT RELEVÉES, LES PROBLÈMES RESTENT !
PAGES 4 à 6	COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'INSERM (Novembre 89).
PAGE 7	COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL FORMATION/PROMOTION/MOBILITÉ DU SNTRS-CGT (7/12/89).
PAGES 8-9	INTERVENTION DU SNTRS-CGT AUPRES DE Mr DODET CONCERNANT LES TRAVAUX DE LA COMMISSION FORMATION PERMANENTE.
PAGE 10	COTISATIONS... PRÉLEVEMENT AUTOMATIQUE... V.O. IMPÔTS 90.
PAGE 11	VALIDATION DES ANNÉES DE NON TITULAIRE ; COMPTE RENDU RÉUNION A MATIGNON LE 30/11/89. RETRAITE : ASSEZ DE PAROLES, DES ACTES ! Pétition à faire circuler...

ATTENTION : Dépouillement de l'élection
des CAP LUNDI 15 JANVIER. Pensez à prendre
vos dispositions pour participer au
dépouillement. C'EST MIEUX !

LES CONCLUSIONS SONT RELEVÉES, LES PROBLÈMES RESTENT !

En pleine campagne d'élections aux CAP du CNRS et de l'INSERM, chaque agent vient de recevoir du Ministère de la Recherche et de la Technologie, chez lui, comme tous les 40000 agents des EPST, une luxueuse plaquette présentant le "relevé de conclusions" du 11 Juillet, composée pour moitié d'explications des seuls syndicats signataires.

Leur signature est donc rétribuée par cette publicité officielle. Chacun jugera.

Rappelons que dans les faits pour le Ministère il n'était pas question de satisfaire les revendications essentielles et il n'était pas question de négociation. Il n'a mis en discussion que ses propositions et a cherché à les faire cautionner par les syndicats. Le SNTRS-CGT ne s'est pas plié à cette opération.

Aujourd'hui cette plaquette, avec force fac-similés de signatures et annotations diverses des intéressés -on croirait le traité de Versailles !- malgré la qualité de présentation et les astuces typographiques, a du mal à cacher qu'il ne s'agit que d'un plat de lentilles :

- Rien pour les ITA, les mesures concernant la catégorie C sont générales à toute la fonction publique ; elles auraient dû être appliquées à tous les corps de cette catégorie depuis 2 ans ;
- Quelques morceaux de lard pour une partie du haut de la grille, en particulier les chercheurs, en partie sous forme individualisée,
- Et aussi des cailloux, comme les concours par métier ou spécialité, tentant de remettre en cause le statut construit sur des niveaux de qualifications quels que soient les métiers.

Les explications plus ou moins embarrassées des signataires se résument à : *c'est un premier pas, une étape.* Le budget 90 vient éclairer la suite :

- pas de créations de postes en nombre suffisant ;
- un nombre insuffisant de changements de corps pour permettre le reclassement des milliers de sous-classés ;
- une quasi stagnation des crédits des EPST, tandis que la priorité au développement de la recherche industrielle se traduit par une augmentation importante des cadeaux aux entreprises sans réel contrôle.

Quant aux aménagements statutaires, ils ne sont pas encore parus et ne sont pas près de l'être.

Le point 5 du relevé est particulièrement significatif de la volonté farouche du ministre et du gouvernement de substituer des "tables rondes" à de véritables négociations. Le Ministère de la Recherche et de la Technologie préfère ainsi faire le point de l'application de son dispositif avec les seules parties signataires une fois par an, plutôt que de négocier réellement avec des syndicats qui viennent présenter les revendications des personnels. Seront donc exclus ceux qui ont refusé de cosigner cette politique !

Faut-il en conclure que le ministre ne veut pas négocier sur tous les problèmes essentiels que le "relevé de conclusions" ignore ?

Faut-il y voir la volonté de dresser un mur face à l'expression ultérieure des revendications ?

Pour les personnels les problèmes demeurent

Pour compenser la perte de pouvoir d'achat accumulée depuis 1982 c'est 75 points d'indice au plus qu'il faudrait à tous. Ceci en attendant une remise en ordre de la grille indiciaire afin de débloquent et revaloriser les carrières (ITA et Chercheurs), les rendant ainsi réellement plus attractives.

Le problème des retraites reste entier. En effet, on veut nous faire payer deux fois notre retraite, en vertu d'un texte totalement inapproprié à notre situation. Ce texte fixe la dette à 6% de notre salaire de base au 31 décembre 84, multiplié par le nombre d'années à valider, sans tenir compte ni du parcours indiciaire de l'agent, ni de l'inflation. C'est une véritable injustice qui n'est même pas évoquée dans ce relevé de conclusion.

La question du reclassement préoccupe aussi beaucoup d'agents. La procédure de concours est également inadaptée. Nombreux sont ceux qui souhaitent une commission paritaire de reclassement qui reclasserait les agents sur un contingent spécial de changement de corps.

Enfin, le manque de postes et de crédits tend à dégrader les conditions de travail : autoritarisme accru, parcellisation du travail, développement de l'emploi précaire etc...

C'est en s'attaquant sérieusement à tous ces problèmes que le Ministère de la Recherche répondrait réellement aux objectifs qu'il se fixe lui-même.

- " 1.- Revaloriser la condition de l'ensemble des personnels de recherche, aussi bien Chercheurs qu'ITA.
- 2.- Rendre les métiers de la Recherche attractifs."

SNTRS-CGT
25, rue de Chevreuse
91400 ORSAY

Cette contribution a été adressée à l'INSERM le 4/12/89 pour publication en tribune libre dans "INSERM ACTUALITES". L'Administration a donné son accord pour sa parution dans le numéro de décembre. Après réflexion de la Direction, elle ne paraîtra que dans le numéro de janvier... !

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'INSERM

(NOVEMBRE 1989)

Cette session était consacrée essentiellement à des réflexions sur des questions de politique scientifique générale : intercommissions, formation et emplois, publications scientifiques. Avant de passer à l'ordre du jour, le Directeur Général a présenté et commenté ses décisions prises à la suite de la réunion de juillet 1989 du Conseil Scientifique.

INTERVENTION DU DIRECTEUR GENERAL

Formations de Recherche

Il y a eu 15 créations d'unités, dont 11 de novo (7 en province et 4 en Ile de France).

Au 1er janvier 1990, 26 unités seront à direction vacante, dont 22 font déjà l'objet de projet de restructuration.

Contrats Jeunes Formation

Douze sont créés (7 en province, 5 en Ile de France).

Contrats de Recherche Externes

Sur 548 demandes, 516 ont été prises en considération par les Commissions Scientifiques Spécialisées ; 136 vont être financées par l'INSERM et 24 par le CNAM.

Une estimation de la qualité des travaux effectués par les titulaires des C.R.E. attribués en 1985 indique un niveau jugé insuffisant dans environ 5% des cas.

Réseaux de Recherche Nord-Sud

Sur 13 demandes, les 5 projets classés en tête par le Conseil Scientifique seront financés.

Services Communs Conseil de Recherche Clinique

Il y en a 4 de créés.

Postes d'accueil

Sur 72 candidatures nouvelles, 27 sont retenues ; 4 des 6 demandes de renouvellement sont accordées.

Bourses

Dix bourses sont attribuées, sur les 72 demandées.

Recrutement des Directeurs de Recherche de 2ème classe 1989

Pour les 44 postes disponibles, il y avait 196 candidats dont 190 déclarés admissibles ; la moyenne d'âge étant de 43 ans.

Promotions des DR.2 en DR.1

Il y a 27 postes, du fait du cumul sur une année de 2 ans de transformations d'emplois. Ces possibilités seront utilisées en deux temps : 14 promotions dès maintenant (pour environ 60 candidatures), puis 13 autres en session de printemps 1990.

Passage DR 1 DRE

Il y a 6 postes mis au concours.

Promotions des administratifs occupant des postes de Chercheurs

Selon le Directeur Général, elles s'effectueraient de façon tout à fait comparable à celles des Chercheurs.

Contrats Normalisés d'Etudes Pilote

Il y a une dizaine de demandes en moyenne par mois. Selon les Commissions, leur délai d'instruction varie de 1 mois à 2,5 mois. Au 26 Octobre, sur 82 dossiers, 41 avaient reçu un avis favorable, 25 un avis défavorable, 9 étaient en cours de reformulation, et 7 en attente.

Recrutement des DR 2 en 1990

Il y aura 65 postes, dont 60 en concours normal, les 5 autres étant fléchés en "postes bis" (CSS2: Chimie des macromolécules, CSS3 : SIDA, CSS6 : pathologie mentale, CSS8 : Santé Publique, CSS9 : RMN).

A propos des postes bis, le Conseil Scientifique émet le voeu d'être saisi des propositions des différentes Commissions dès la session de printemps. Il est de même souhaité que le fléchage s'étende, pour le SIDA, au recrutement des CR1 et CR2.

Regionalisation

La politique visant à rééquilibrer au profit de la province le potentiel de recherche a été affichée dès Août 1985, mais n'a été mise en oeuvre qu'à partir de 1987 en attribuant 2/3 des créations d'unités à la province, et 1/3 à l'Ile de France. Compte tenu des 12 unités fermées depuis dans les deux cas, on est ainsi passé de 137 à 136 unités dans la région parisienne et de 96 à 103 en province. La création de 17 C.J.F. en province et 10 en Ile de France devrait accélérer ce mouvement.

Un opuscule INSERM sur la régionalisation devrait être édité prochainement.

La politique de régionalisation s'applique à la création des formations de recherche (unités, C.J.F.), mais pas au recrutement des Chercheurs qui se fait par groupe de disciplines scientifiques, au seul niveau national.

INTERCOMMISSIONS

La création de 2 intercommissions supplémentaires portant sur l'évaluation d'une part des soins (centrée sur l'innovation médicale) et d'autre part de la prévention intervient dans le cadre de la mise en place récente de l'Agence de l'évaluation des pratiques médicales et du Fond national de la prévention.

Alors que le Directeur Général indique que le gouvernement serait prêt à dégager des moyens financiers supplémentaires importants, il est regrettable que ces intercommissions soient d'emblée privées de certaines capacités incitatives (création de formations de recherche, recrutement de personnel).

Le Directeur Général envisage d'inverser, pour les intercommissions futures, la proportion des normes (de 10 à 15) et celle des élus (réduite de 15 à 10) et de supprimer la clause de non-renouvelabilité du mandat des nommés.

FORMATION ET EMPLOI

Dans ce domaine crucial de la vie de l'organisme INSERM et de son personnel, particulièrement ITA, une politique reste à définir et à mettre en oeuvre avec de réels moyens. Dans l'immédiat, le Conseil Scientifique n'a pu que voter le principe d'un texte à joindre au rapport de la Commission formation.

PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

Une analyse du domaine a été présentée par le Service d'Information Médicale Automatisée.

Le Conseil Scientifique souhaite attirer l'attention des Commissions sur le poids parfois excessif attribué aux seules publications lors du recrutement de Chercheurs. Il propose à la Direction de contribuer à européeniser les centres de diffusion de la pensée scientifique en soutenant la création des Journaux Scientifiques généralistes européens à comités de lecture internationaux.

*

Compte rendu
du groupe de travail
FORMATION/PROMOTION/MOBILITE
DU SNTRS-CGT
DU 7 DECEMBRE 1989

- AUX ELUS CSS-CS-CSCRI

La mise en place par la direction de l'INSERM d'une Commission Formation Permanente dans laquelle notre syndicat s'est investi (6 camarades sur 22 membres) nécessite de notre part des efforts de réflexion et de synthèse pour dégager des axes revendicatifs clairs.

Au delà d'un foisonnement d'idées plus ou moins confuses émises dans cette commission, un certain nombre de mesures concrètes vont prendre effet dont :

- Porter le budget Formation Permanente de l'INSERM à 2% de la masse salariale (environ 1,2% à l'heure actuelle, en 90 : 4,5 millions de F soit + 50%).
- Amélioration des indemnités de stage FP qui seront alignés sur frais de déplacement.
- Mise en place de correspondants FP dans chaque unité ou service.

Notre groupe de travail a constaté que dans les secteurs promotion et mobilité, la direction a mis en place des procédures dans lesquelles nous nous efforçons d'intervenir avec plus ou moins de succès, à savoir :

- CONCOURS : nous avons fait porter nos efforts afin que les jurys travaillent sur des critères que nous avons négociés avec succès, parfois seulement. Nous n'avons pas réussi à rassembler des témoignages de candidats et de membres de jurys. Mais un tract de réflexion est en préparation.
- MOBILITE : la nouvelle procédure "tourne". La direction a refusé de prendre en compte notre principale objection : obtenir la transparence au niveau de la phase d'instruction des demandes de postes en mobilité par les unités. Là aussi notre degré d'intervention reste minime. Nous tentons vainement de rassembler des témoignages d'échecs d'agents désirant muter.

La FORMATION PERMANENTE : là aussi, si nous n'y prenons garde, cette "année de la formation permanente" risque de se borner à un certain nombre d'"actions pilotes" qui seraient en fait une opération "poudre aux yeux" si on la compare aux besoins réels d'un grand nombre d'ITA de l'INSERM.

Certes dans cette commission des voix s'élèvent (et pas seulement les nôtres) pour réclamer que la politique de formation débouche sur des promotions. Mais cela demeurera des vœux pieux si le relai revendicatif ne se fait pas.

Le groupe de travail que nous avons constitué a besoin de la participation de tous nos élus pour alimenter la réflexion. La date de la prochaine réunion sera publiée dans SNTRS-INFO. Si vous ne pouvez vous y rendre, des participations écrites sur des cas concrets ou réflexions seront précieuses.

SNTRS**SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

25, rue de Chevreuse
91400 ORSAY
Tél : 69 07 60 13

ORSAY, le 2 Janvier 1990

Monsieur DODET
Secrétaire Général de l'INSERM
101, rue de Tolbiac
75013 PARIS

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous avons été tenu informés des travaux de la Commission Formation Permanente par les membres de notre syndicat qui participent à cette commission, ainsi qu'à ses Groupes de travail. Vous connaissez l'importance que notre syndicat attache à la formation des personnels.

Dans l'état actuel de l'avancement des travaux de cette commission, il nous apparaît que la mise sur pied de "l'état des lieux" se heurte à un certain nombre de problèmes :

- L'état des professions réellement exercées par les agents de l'INSERM. Concernant ce point, il nous semble qu'un nombre de renseignements non négligeables sont en possession de la direction des personnels. Ces renseignements devraient être mis à la disposition de la commission, sous forme qualitative et quantitative (et non nominative), directement exploitables par celle-ci. Si toutefois, pour des raisons techniques cela n'était pas possible, nous proposons qu'une fiche de renseignements soit envoyée à tous les agents en complément à la feuille de note (dont la date de renvoi devrait d'ailleurs être retardée). Cette fiche devrait comporter les renseignements suivants :

- a) de type administratif : sexe, âge, charges familiales, année et niveau de recrutement à l'INSERM, le grade actuel.
- b) de type professionnel : faire définir le métier ou spécialité dans le métier, ainsi que le niveau de qualification actuel et à l'embauche par un certain nombre de mots clés.
- c) un bref commentaire laissé à l'appréciation de l'agent.

.../...

Cette procédure de complément à la feuille de note aurait l'avantage d'avoir un caractère officiel, ce que n'a pas un questionnaire dont le taux de réponse à 50% est considéré comme satisfaisant. De toute manière, nous pensons, qu'à terme, un tel travail de connaissance profonde du potentiel ITA, ne peut être mené à bien que par la mise en place de la procédure d'évaluation quadriennale des ITA, dont nous déplorons qu'elle n'ait pas trouvé depuis 4 ans la moindre trace d'application à l'INSERM. Et cela malgré la réunion préparatoire (syndicats/Direction) que vous avez organisée il y a plus d'un an.

- L'exploitation du questionnaire sur "les désirs des personnels", organisé au niveau régional, risque de poser un problème insoluble, notamment en Ile de France. Il nous paraît indispensable que l'administration prenne à sa charge les travaux de diffusion et de dépouillement.

- D'une manière générale des problèmes similaires vont se poser au niveau de la Commission Formation Permanente elle-même. En effet, pour une efficacité réelle cette commission doit se limiter à un travail de réflexion et de proposition sur la politique de formation à l'INSERM, à partir de données fournies par l'administration qui doit dégager l'infrastructure en personnel et en matériel indispensable.

En souhaitant, Monsieur le Secrétaire Général, que ces propositions retiennent votre attention et soient suivies d'effet, nous vous prions de croire à notre haute considération.

Pour le Bureau de la Section
Nationale INSERM du SNTRS-CGT,
Dominique LAGRANGE.

COPIE à Mr le Directeur Général
à Mr Claude BALNY
Président de la Commission Formation Permanente à l'INSERM

Cotisations ...

AVRIL MAI

quel Temps
Consacrons-nous au SNTRS-167?

JEU 10	VEN 8	SAM 6	DIM 4
VEN 11	SAM 9	DIM 7	LUN 5
SAM 12	DIM 10	LUN 8	MAR 6
DIM 13	LUN 11	MAR 9	MER 7
LUN 14	MAR 12	MER 10	JEU 8
MAR 15	MER 13	JEU 11	VEN 9
MER 16	JEU 12	VEN 13	SAM 10
JEU 17	VEN 14	SAM 11	DIM 12
VEN 18	SAM 15	DIM 13	LUN 11
SAM 19	DIM 16	MAR 14	MER 12
DIM 20	MAR 17	MER 15	JEU 13
LUN 21	JEU 18	VEN 16	SAM 18
MAR 22	MER 19	DIM 17	LUN 19
VEN 23	SAM 20	MAR 18	MER 20
JEU 24	DIM 21	JEU 19	VEN 21
MAR 25	MER 22	MER 20	SAM 22

... et à
ses moyens

Régler régulièrement la
cotisation syndicale, c'est se donner
les moyens pour rendre possible
et réussir l'action qu'appelle
l'ensemble de la situation
revendicative ...
Poz - vous pensez au PAC?
Pratiquer de vos cotisations

C'est pratique pour vous
et cela apporte des
retours réguliers
au syndicat.

avec la CGT

QUESTION IMPOTS. REPONSE VO

Pour économiser du temps et de l'argent

VO L'ART OUVRIER

CGT

no 2346 du 15 janvier 1990

VO IMPÔTS

UN SERVICE PLUS AVEC LE MINITEL

90

VALIDATION
DES ANNEES DE NON TITULAIRE



COMPTE RENDU DE LA REUNION
A MATIGNON LE 30/11/1989

Le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN et le SNPCEN-FEN avaient obtenu un rendez-vous sur cette question avec les services du Premier Ministre, suite à l'action du 12 Octobre. Nous avons été reçus par Mr PROST, membre du cabinet du Premier Ministre.

Nos trois syndicats ont demandé que des négociations s'ouvrent, sur la question de la validation, pour aboutir à une solution qui tienne compte de la situation particulière des agents des EPST, et qui ne leur fasse pas payer deux fois des cotisations pour la retraite.

Nous avons demandé également pour ceux qui, dans un premier temps, avaient refusé la validation, la possibilité de rattrapage, si bien sûr un nouveau mode de validation était mis en place.

Mr PROST a indiqué qu'il connaissait bien la situation, *"mais que les services du Premier Ministre n'avaient pas les moyens d'instruire un tel dossier qui est d'une technicité très grande"*.

Il faut, selon lui, *"que le Ministre de la Recherche engage la procédure. Il contactera les services du MRT pour leur en parler."*

Il *"pense que, si une nouvelle procédure est acceptée, le rattrapage doit être possible."* et qu'il *"faut aboutir au moins, à gommer les choses les plus scandaleuses"*. Il a demandé qu'une note précisant nos demandes lui soit envoyée ainsi qu'au MRT.

Nous avons rappelé que cela fait 6 ans que nous demandons des négociations sur cette question et que le MRT n'a répondu à aucune de nos demandes.

Face à notre mécontentement, le représentant du Premier Ministre a dû reconnaître qu'il y avait une injustice.

Mais cela ne suffit pas.

Il faut réparer cette injustice et donc ouvrir des négociations pour aboutir à un nouveau mode de validation :

- Validation calculée sur la base des salaires de non-titulaires réellement perçus.
- Remboursement des sommes déjà versées par les agents ayant commencé le remboursement de la prétendue "dette".

Pour cela la pression des personnels sur les Ministères de la recherche et du budget et sur Matignon doit s'accroître encore.

- Il faut les solliciter sans répit,
- Signer et faire signer la pétition que nous vous proposons est un bon moyen de faire savoir aux ministères concernés que nous n'admettons pas de payer deux fois notre retraite et que nous voulons réparation de cette injustice.

R E T R A I T E

assez de paroles, des actes !

Face au mécontentement exprimé par les personnels, le représentant du Premier Ministre a dû reconnaître lors de la rencontre du 30/11/89 l'injustice du mode de validation pour les personnels des EPST.

Reconnaître cette injustice ne suffit pas.

Nous voulons des mesures concrètes pour y remédier.

Des négociations doivent s'ouvrir rapidement pour aboutir à une nouvelle procédure de validation applicable aux personnels des EPST intégrés dans les corps de titulaires :

- *Validation calculée sur la base des salaires de non-titulaires réellement perçus.*
- *Remboursement des sommes déjà versées par les agents ayant commencé le remboursement de la prétendue "dette".*

NOM	PRENOM	LABORATOIRE	SIGNATURE

derrière minute

Réunion du Comité Technique Paritaire Central du 18 janvier 1990

Ordre du jour

- . Examen du procès verbal de la réunion du 18 octobre 1989 ;
- . Examen du projet de décret concernant les statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'INSERM ;
- . Examen du projet de décret modifiant le décret organique de l'INSERM en ce qui concerne la composition du conseil d'administration ;
- . Examen des projets d'arrêtés concernant la composition et le fonctionnement du conseil scientifique, des commissions scientifiques spécialisées et inter-commissions et portant abrogation des comités de coordination ;
- . Examen du projet d'arrêté modifiant la liste des CSCRI ;
- . Questions diverses.

